



Le Bagnolet

N° 33 / avril 2017

Chiens - AMICUS

Depuis le 1er janvier 2016, la banque de données nationale relative à l'identification des chiens et de leur détenteur (ANIS) a été remplacée par une nouvelle banque de données nommée AMICUS. Tous les chiens qui étaient inscrits dans ANIS ont été automatiquement transférés dans la nouvelle banque de données AMICUS.

Nouveaux détenteurs de chiens

Les nouveaux détenteurs (qui n'ont jamais eu de chien inscrit dans ANIS) doivent obtenir auprès de l'administration communale un identifiant AMICUS, qu'ils devront transmettre à leur vétérinaire afin que ce dernier puisse identifier le chien et l'enregistrer dans la base de données nationale.

Devoirs du détenteur

L'inscription du chien auprès de la commune, les changements d'adresses et/ou de données personnelles dans la banque de données nationale des chiens AMICUS sont du devoir du détenteur.

De plus, nous prions de ne pas laisser divaguer vos chiens, de les tenir en laisse dans le village et de ramasser leurs déjections, non seulement pour des raisons de propreté, mais également pour des raisons d'hygiène : leurs crottes contiennent des parasites dangereux pour la santé humaine et pour celle du bétail. Vous trouverez des sachets à cet effet derrière la maison de commune, ainsi qu'au chemin de Mirebert.



Cimetière

La Municipalité a confié à l'entreprise Brocard le soin d'entreprendre des travaux de réfection des allées du cimetière. Ces travaux commenceront dès la fin du mois d'avril. Les allées seront creusées et du gravier neuf sera déposé. Nous remercions les personnes qui s'occupent de l'entretien des tombes de bien vouloir effectuer un nettoyage avant le commencement des travaux afin de faciliter le travail du paysagiste.

Places de parc dans la commune

Comme vous l'avez peut-être constaté, plusieurs mesures de restriction du stationnement ont été entreprises :

- les places de parc entre la maison de commune et le collège sont maintenant réservées aux utilisateurs et locataires des deux bâtiments

- un panneau d'interdiction de stationner a été apposé devant l'ancien local des pompiers.

Par ailleurs, nous vous informons que des poteaux cônes seront prochainement installés autour de la fontaine située dans l'angle entre la route de Rueyres et le chemin de Mirebert, dont la zone pavée s'affaisse en raison du stationnement de véhicules à cet endroit.

Les propriétaires sont donc vivement encouragés à faire le nécessaire afin que leurs véhicules puissent être stationnés sur leur terrain.

Routes

Le règlement de police prévoit à son article 30 « Toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté ».

Nous rappelons donc aux agriculteurs qu'ils sont tenus, si cela s'avère nécessaire, de nettoyer la route après leur passage. Ils veilleront également à ce que les regards ne soient pas obstrués.

Raccordement au réseau d'eau potable de l'AIAE

Les travaux de réfection du réservoir n'ont pas encore débuté, le feu vert cantonal n'ayant pas encore été délivré. La pression de l'eau n'a donc pas encore été modifiée. Les recommandations déjà émises par la Municipalité à ce sujet restent valables.

Congélateur communal

Plusieurs cases (100, 125, 200 et 225 l) sont à disposition des personnes intéressées. Merci de vous adresser à M. Fabien Carrard ou au greffe municipal.

Garage à louer

Le garage situé au sud de la maison de commune est à louer. Loyer Frs. 120.- par mois. Nous remercions les personnes intéressées de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.

Haies privées

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir entretenir leurs haies, arbres et arbustes de façon à ce que les branchages de ces derniers n'empiètent pas sur le domaine public.



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil général d'Oppens

Séance du 28 mars 2017
Présidence de M. Emmanuel Barraud

Dans sa séance du 28 mars 2017

LE CONSEIL GENERAL D'OPPENS

Décide

Préavis N°1 :

D'accepter le préavis modifié par les amendements suivants :

Art.1 : d'accepter la mise en œuvre du projet pour l'amélioration de la sécurité routière en traversée de la localité « Ertec » basé sur le rapport de septembre 2016, moyennant les modifications suivantes :

1a : mise en place de moyens physiques destinés à ralentir efficacement le trafic à l'entrée du village sur la route de Pailly.

1b : mise en place de moyens de sécurisations efficaces pour les piétons traversant le carrefour central du village.

1c : mise en place de moyens physiques destinés à ralentir efficacement le trafic à l'entrée de la Tuilière sur la route de Bercher.

Art.2 : D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 41'400.-, majoré des plus-values relatives aux points 1a, 1b et 1c ci-dessus. Dans le cas où les liquidités ne permettraient pas de financer cet investissement par la trésorerie courante, d'autoriser la municipalité à contracter un emprunt aux meilleures conditions.

Préavis N°2 :

Art.1 : D'adopter le plan et le règlement de la zone de réserve.

Art. 2 : D'autoriser la municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Le Président

Emmanuel Barraud

La Secrétaire

Géraldine Martin

Conseil général

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 19 juin. Nous tenons à remercier chaleureusement, au nom de la Commune, Mme Géraldine Martin pour avoir assumé la tâche de secrétaire du conseil général pendant de nombreuses années. Elle quitte sa fonction à la fin du prochain conseil et le bureau est à la recherche d'un(e) secrétaire pour la remplacer dès le mois d'août. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au Président, M. Emmanuel Barraud.

Horaires administration communale et contrôle des habitants

L'administration communale est ouverte le vendredi entre 17h00 et 19h00. Les fermetures occasionnelles (vacances, jours fériés) sont placardées sur la porte de la maison de commune et mentionnées sur le site internet communal. En cas d'urgence, vous avez la possibilité de prendre contact avec la Secrétaire, Mme Barbara Schick, au 076 343 81 35. Vous avez également en tout temps la possibilité de nous envoyer un mail à oppens@bluewin.ch.

Castors dans le Sauteruz: Opération saules

Plusieurs castors fréquentent le cours de la Menthue et du Sauteruz. Ce sont la plupart du temps des individus isolés qui recherchent un territoire pour s'établir, mais il y a aussi quelques familles installées dans la Menthue. En général les castors préfèrent creuser un terrier dans une berge et ne construisent une hutte que quand ils n'ont pas d'autre possibilité.

Ils se nourrissent de plantes aquatiques en été et d'écorces en hiver raison pour laquelle ils abattent des arbres. Ils ont une nette préférence pour le "bois blanc", c'est à dire les trembles et les saules, et dans une moindre mesure les aulnes. Quand ces essences manquent, ils s'attaquent au noisetier, au frêne, au foyard et même à l'épicéa ou au sapin blanc quand ils n'ont vraiment rien d'autre à se mettre sous la dent.

En mars, les élèves de la classe nature de Mme Daphné Ravera à Fey sont venus planter des boutures de saule sur les berges du Sauteruz pour recréer un endroit où les castors peuvent venir se nourrir avec leurs arbres préférés, sans s'attirer l'ire de notre forestier en s'attaquant aux essences à valeur commerciale.



Photos: Loïc Liberati

On commence par quelques explications et après on passe à l'action.

On n'a malheureusement pas vu de castor car il est nocturne.

On reviendra dans une année voir ce qui a poussé et ce qui a été mangé!

